



Jambe cassée par un tier lors d'un match de foot

Par **vivi081**, le **19/12/2011** à **09:34**

Bonjour,

durant le match de foot de championnat au niveau amateur du 4 decembre et etant licencié dans un club de foot un joueur de l'equipe adverse ma taclé au niveau du tibia et ma fracturé la jambe (double fracture ouverte tibia peroné) j'ai été transporté aux urgence par les pompiers et hospitalisé 3 jours.

ma mutuelle ne prend pas en compte les complement de salaire. etant interimaire cet accident va engendré la perte de mon poste et je ne vais toucher que le minimum de la securité social.

si il est encore temps dois je porté plainte contre le club adverse ou le joueur adverse afin d'etre indemnisé ?

et quelle sont les autre demarche a suivre si il y en a?

cordialement merci de votre reponse

Par **amajuris**, le **19/12/2011** à **13:40**

bjr,

à mon avis il faut demander à votre club dans le quel vous êtes licencié dont la licence comporte une assurance qui se retournera éventuellement contre l'assurance adverse.

porter plainte signifie que vous considérez que cette blessure est consécutive à une infraction pénale du style blessure involontaire.

cdt

Par **chaber**, le **19/12/2011** à **14:13**

bonjour

En matière sportive la responsabilité des clubs n'est pas systématique.

La jurisprudence est constante, il y a acceptation du risque

Mais il faut voir également ce que couvre la licence d'assurances souscrite par le club

Par **yvesmarie**, le **22/02/2012** à **09:52**

Salut,

je pense qu'il aurait fallut demander l'assurance responsabilité civile du joueur qui t'a taclé!

L'acceptation du risque ok, mais pas du risque de se faire agresser!

Avec un témoin ou une déclaration du joueur qui vous a taclé, ca devrait suffire pour faire marcher sa RC et etre indemnisé.

La licence du club fera pas grand chose je pense...

Si besoin, y a un site pas trop mal fait où j'ai moi même trouvé des info il y a quelque temps pour mon dossier www.dva-experts.com/accident-de-sport/

Bon courage!